

Editions de Média d'Informations Régionales

Siège social : 1, rue Jules Guesde - 91130 RIS-ORANGIS

Administratif - Commercial : 01 69 36 57 69

Annonces Légales : 01 69 36 57 10

Journal : LE REPUBLICAIN

Parutions : 01/06/2023, 22/06/2023

Référence n°L024535

RIS ORANGIS, le 22 mai 2023

COMMUNE DE CERNY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du maire n°2023 / II / 1 - 2.2, une enquête publique est ouverte du lundi 19 juin au vendredi 21 juillet 2023 sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU pour un projet de construction de 25 logements locatifs sociaux et de 315 m² d'habitat inclusif.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, y compris l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Ile-de-France, le compte rendu de l'évaluation conjointe des personnes publiques associées, les avis des autorités compétentes et des personnes publiques associées et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête tenus à sa disposition à la mairie, 8 rue Degommier aux horaires habituels d'ouverture au public ou les adresser au commissaire-enquêteur en mairie de Cerny par courrier postal ou par voie électronique (mairie@cerny.fr).

Par décision N°MRAe DKIF-2022-035 du 07/04/2022 la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Ile-de-France a soumis le projet à évaluation environnementale.

Par une décision du 12 mai 2023 Monsieur Stéphane DU CREST DE VILLENEUVE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Versailles. Il recevra le public en mairie de Cerny le : lundi 19 juin de 9h à 12h, samedi 24 juin de 9h à 12h, mardi 4 juillet de 13h30 à 17h30 et le vendredi 21 juillet de 13h30 à 17h30.

Chacun pourra venir présenter ses observations au cours de ces permanences. Elles seront également accessibles, au fur et à mesure de leur mise à disposition, sur le site internet de la ville www.cerny.fr.

Au terme de l'enquête, le conseil municipal sera amené à se prononcer sur l'approbation du projet sus-décrété.

Le rapport du commissaire-enquêteur, réalisé conformément aux dispositions des articles L.123-15 et R.123-19 du code de l'environnement, et ses conclusions seront consultables en mairie aux horaires habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune www.cerny.fr.

Le Maire,
Marie-Claire CHAMBARET

E-MIR - Le Républicain
Annonces Officielles
BP 76191002 EVRY Cedex
RCS Evry 811 967 330
Tél.: 01 69 36 57 10 - Fax: 01 69 36 57 20